

Département de la Lozère*Nombre de membres en exercice : 35**Nombre de membres présents : 25**Nombre de suffrages exprimés : 25***VOTE :***Pour : 25**Contre : 0**Abstentions : 0***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°4/2020**2020 A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE**Date de la convocation du Comité syndical :** cinq février deux mille vingt**21 FEV. 2020****Date de la séance du Comité syndical :** douze février deux mille vingt**BUREAU DU GOURRIER****Membres présents :**

M. Jean-François ALBESPY, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Francis CASTAN, M. Michel CASTANIER, M. Michel FALGUIERE, M. Philippe FLEURY de la RUELLE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Léon PERIER, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Marcel MERLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Franck PINOT (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CALMELY

OBJET : Budgets finances – Acquisition du 2^{ème} étage de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrale B2306 à La Canourgue

Le Syndicat Mixte est aujourd'hui locataire au 38 trémoulis de locaux appartenant à la commune de La Canourgue d'une superficie de 70 m² pour un loyer mensuel de 344,06 €.

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 20 décembre dernier et à la Décision modificative opérée à cette même date, le Syndicat Mixte Lot Dourdou dispose de 80 000 € immobilisés en recettes d'investissement au 21318 et souhaiterait investir dans un bâtiment pour y installer ses bureaux.

La commune de La Canourgue est propriétaire d'un bâtiment de 288,43 m² comprenant deux étages sis sur la parcelle cadastrale B2306. On note la présence de 2 garages indépendants d'environ 40 m² et d'une cours intérieur.

Le 28 août 2017, un avis du Domaine a estimé la valeur de la parcelle cadastrale B2306 à 218 794 € avec une marge de négociation de 10%.

Le second étage de 97,5 m² pourrait permettre, une fois réhabilité, d'accueillir les bureaux du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

La commune de La Canourgue propose de vendre le 2^{ème} étage au Syndicat Mixte Lot Dourdou pour 70 000 €.

Ainsi, il convient :

- d'élire M. Jean-François ALBESPY en qualité de président de séance,
- d'approuver l'acquisition du 2^{ème} étage de l'immeuble sis sur la parcelle cadastrale moyennant 70 000 €, hors frais notariés ;

Paraphe : **73**

page n° - 6 -

- d'autoriser Monsieur Jean-Paul ITIER à signer l'acte d'acquisition du 2^{ème} étage et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir :

- **ELU** M. Jean-François ALBESPY en qualité de président de séance, à l'unanimité :
- **APPROUVE** l'acquisition du 2^{ème} étage de l'immeuble sis sur la parcelle cadastrale moyennant 70 000 €, hors frais notariés ;
- **AUTORISE** Monsieur Jean-Paul ITIER à signer l'acte d'acquisition du 2^{ème} étage et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 20 février 2020

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 20 février 2020

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BLANC
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BLANC
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

21 FEV. 2020

BUREAU DU COURRIER